

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées CNAM FG 15 \(20\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à l'inspecteur de l'instruction primaire, 25 mars 1879](#)

Jean-Baptiste André Godin à l'inspecteur de l'instruction primaire, 25 mars 1879

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (20)

Collation 2 p. (30r, 31r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à l'inspecteur de l'instruction primaire, 25 mars 1879, Équipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 01/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/49850>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Famelistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [25 mars 1879](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Famelistère

Destinataire [Cadoret](#)

Lieu de destination Vervins (Aisne)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Godin informe l'inspecteur que la directrice de l'asile du Familistère, madame Dirson, prend pour monitrices dans l'application de la méthode phonomimique sa jeune adjointe Marie Défontaine et quatre jeunes filles de 10 à 12 ans prises dans la première classe des écoles. Il explique que les enfants sont initiés à la lecture par la méthode phonomimique combinée avec celle de Marie Pape-Carpantier et qu'ils abandonnent la méthode Grosselin dès qu'ils savent lire couramment. Il précise qu'il n'y a jamais eu d'enfant muet au Familistère mais que la méthode phonomimique a été jugée la plus efficace et la plus agréable pour les élèves. Il ajoute que les mêmes questions lui ont été posées dans un formulaire qu'il a retourné au député Villain.

Support La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Éducation](#), [Familistère](#)

Personnes citées

- [Défontaine, Marie](#)
- [Dirson \[madame\]](#)
- [Grosselin, Auguste \(1800-1870\)](#)
- [Pape-Carpantier, Marie \(1815-1878\)](#)
- [Villain, Jean Louis Henri \(1819-1886\)](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

Guise 25 Mars 77

Monsieur l'Inspecteur,

En réponse à votre lettre d'hier, j'ai l'honneur de vous informer que notre directrice d'asile est Mad^e Dérion;

Que cette maîtresse prend pour monitrices dans l'application de la méthode phonémique, sa jeune adjointe d'abord Marie Defontaine, puis environ quatre jeunes filles de 10 à 12 ans, prises dans notre première classe.

Ces monitrices sont

V. Lacroix.

chargées chacune d'un groupe d'enfants dont elles dirigent la lecture.

Les 60 enfants de l'asile sont initiés à la lecture par la méthode phonémique combinée avec celle de Mad^e Pape-Carpentier. Ils abandonnent la méthode Grosselin dès qu'ils savent lire couramment, c'est à dire dans les derniers six mois de leur séjour à l'asile.

Vous n'avez jamais eu d'enfant muet au familière. Vous nous sommes néanmoins servis de la méthode phonémique parce que nous avons

trouvée qu'elle attei-
gnait le but plus rapi-
dement et plus agréa-
blement que toute autre
méthode pour nos
petits élèves.

Les mêmes questions
que vous me posez
dans votre lettre d'hier
viennent de m'être adres-
sées de Paris, et j'y ai
répondu en remplissant
un questionnaire et en
écrivant à M. Millain,
Député.

Agnez le vous

prie, Monsieur,
l'assurance de mon
dévouement.

Godin